

Rapport de la Commission technique

Réponse de la Municipalité au postulat de Monsieur Rupert SCHILDBÖCK intitulé « Pour un moratoire sur les projets de lotissements et de plan partiel d'affectation (PPA) jusqu'à l'adoption du nouveau plan d'affectation communal »

Gland, le 31 octobre 2021

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission du Plan de zones chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de Monsieur Rupert SCHILDBÖCK intitulé « Pour un moratoire sur les projets de lotissements et de plan partiel d'affectation (PPA) jusqu'à l'adoption du nouveau plan d'affectation communal », composée de :

NICOLET Jean-Luc	GdG; 1 ^{er} membre
LAMARQUE Nathalie	GdG, rapporteur
BEUTIER Heinz	PLR
VILLOIS Noémie	PLR
CAIANO José	PS-Les Verts-POP
SCHILDBÖCK Rupert	PS-Les Verts-POP
PERNET Alain	UDC

s'est réunie les 11.10.2021 à 19 heures et le 19.10.2021 à 19 heures, en présence de Monsieur le Municipal Thierry GENOUD, ainsi que de Madame Christelle HALDIMANN, Déléguée à l'urbanisme.

Remerciements

Les membres de la Commission remercient les personnes précitées pour leur disponibilité et les réponses apportées à leurs questions.

Préambule

L'aménagement du territoire de la ville de Gland s'inscrit selon une vision d'ensemble et des directives stratégiques, déterminées par le plan directeur cantonal (PDCn) et le projet d'agglomération du grand Genève.

A ce contexte s'ajoute la directive relative au report éventuel des nouveaux projets de construction présentés, et ce jusqu'à la mise en service de la future STEP. Cette dernière a été validé en séance de Municipalité le 19 avril dernier, suite au courrier de l'APEC (Association Intercommunale pour l'Épuration des eaux usées de la Côte) du 04 mars 2021, informant la commune que la station d'épuration de la Dullive était arrivée au-delà de sa capacité de traitement. Dès lors, tous les projets de grande envergure (logements collectifs, démolition de villas individuelles ou de constructions groupées de plus de trois logements) sont désormais soumis pour analyse auprès de l'APEC. Ce qui implique le gel d'un certain nombre de projets, jusqu'à la réalisation de la nouvelle STEP.

Exposé

Outre la révision du Plan d'Affectation Communal (PACom) en cours avec les autorités cantonales, les services de l'urbanisme de la Municipalité travaillent également sur le Plan Directeur Intercommunal (PDI), ainsi que sur la stratégie de gestion des zones d'activités (SRGZA).

En parallèle de ces trois outils en cours de discussion et d'élaboration, la commune doit également tenir compte d'autres projets tels que :

- L'étude sur l'Avenue du Mont-Blanc,
- Le Plan directeur de la mobilité et du stationnement,
- La refonte et modernisation des transports urbains de Gland,
- Le plan climat,
- La planification territoriale énergétique.

Eu égard à la complexité de ce qui précède, la Municipalité a répondu au postulat par courrier du 13 septembre 2021, en exposant les différents projets en cours. Bien que détaillée, la réponse de la commune ne se positionnait pas clairement pour ou contre le moratoire en question. De plus, ce sujet complexe, dont le vocabulaire technique n'est pas à la portée de tous, suscitait de nouvelles questions d'ordre plus générales, à l'occasion du Conseil Municipal du 07 octobre 2021.

La commission du plan de zones s'est donc réunie une première fois le 11.10.2021, afin d'élaborer des questions complémentaires permettant une meilleure compréhension des tenants et aboutissants de ces différents sujets, et ce, afin d'avoir toutes les informations nécessaires pour répondre au postulat.

La commission du plan de zones s'est réunie une seconde fois en présence de Monsieur le Municipal Thierry Genoud et de la Déléguée à l'urbanisme Madame Christelle Haldimann, le 19.10.2021. Toutes les questions ont été soulevées et des réponses complètes ont été apportées.

Informations

Outre la première réponse écrite de la Municipalité du 13.09.2021, la commission du Plan de zones a également reçu des réponses aux nouvelles questions, par mail du 25 octobre, annexées à la présente. Les réponses complètes données lors de la séance avec le Municipal et la Déléguée d'une part, ainsi que les réponses écrites données ultérieurement, ont permis à la commission du Plan de zones de traiter toutes les questions et par voie de conséquences de traiter le postulat.

A la lumière de ces éléments, il apparaît qu'un moratoire serait contre-productif dans le sens qu'il bloquerait toute activité pour une durée de 5 à 8 ans, alors que des mesures semblables plus tempérées, sont d'ores et déjà entrées en oeuvre via l'APEC.

A toutes fins utiles, un lexique technique a été ajouté en complément des réponses écrites, ce qui s'avère être un outil de vulgarisation apprécié.

Vœux

De par son développement, la ville de Gland devra traiter plusieurs projets d'envergure, aussi la commission du plan de zones souhaite organiser deux à trois rencontres annuelles avec Monsieur le Municipal en charge de l'urbanisme, dédiées au suivi de ces dossiers.

Amendements

Sans

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Commission du Plan de zones recommande, à la majorité de ses membres, d'accepter les réponses données par la Municipalité et décline la demande de moratoire déposée dans le postulat de Monsieur Rupert SCHILDBÖCK.

Signatures des membres de la Commission

Jean-Luc NICOLET, 1 ^{er} membre
Nathalie Lamarque, rapporteur
Heinz BEUTIER
Noémie VILLOIS
José CAIANO
Rupert SCHILDBÖCK

Alain PERNET